Carte de biodiversité 2014
Commune de Savigna

Ces cartes de biodiversité représentent les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne : http://www.sigogne.org/ ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

La biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif de Natura 2000
Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Actions/moyens
Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

Particularité du site
Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

Zonages environnementaux sur la commune

Zonage Natura 2000
L'ensemble de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Zonages environnementaux hors Natura 2000
ZNIEFF : zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par quatre ZNIEFF de type 1 « Ruisseau de la Villette », « Aux Combey et Rouveillat », « En Ratant » et « vallée du Valzin ». Aucune règlementation particulière ne s'applique sur ces secteurs.

Contact

Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation des cartes et de ce document

Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne
16, place de la Mairie, 39320 Saint Julien
natura2000.ccpm@orange.fr
www.petitemontagne.fr
09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

– le **CBNFC-ORI** : Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés => **plantes et invertébrés** ;
– La **LPO Franche-Comté** : Ligue pour la Protection des Oiseaux => **vertébrés** ;
– La **CPEPESC** : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => **chauves-souris** ;
– Le **CEN Franche-Comté** : Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites ;
– L'**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. => **poissons et écrevisses** ;
– L'**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => **mammifères**.

Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.
La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

Représentation des habitats sur les cartes
Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont représentés sur la carte avec une coloration plus pâle.
Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

Pelouses sèches calcicoles
Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux.
L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillement

permettent de maintenir leur état de conservation. Les pelouses sèches des Petits Buis et de la pâture du Chêne sont menacées de fermeture par colonisation des ligneux, alors que sur les autres secteurs en pente faible ou nulle, la principale menace de disparition de ces milieux est l'intensification agricole (pression de pâturage, labour,...).
Sur la pelouse du Pré Besson, ces milieux sont en mosaïque avec des pelouses pionnières sur dalle (habitat dont la conservation est prioritaire).

Habitats humides
Ces milieux ont de multiples intérêts : écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... Leur surface a beaucoup diminué en Petite Montagne, notamment du fait du drainage et de l'intensification agricole. Leur préservation et leur restauration font donc partie des priorités environnementales.
Sur les bords de la Valouse, une prairie humide est un habitat d'intérêt communautaire rare menacé par la fermeture du milieu.
Les ruisseaux tufeux sont des habitats d'intérêt communautaire dont la conservation est prioritaire. La présence de formations tufeuses dans le ruisseau au nord du bourg de Savigna est très probable mais n'a pas été cartographié.
D'autres milieux humides ne sont pas d'intérêt communautaire, mais présentent un intérêt pour la faune (oiseaux notamment). Savigna est une des communes du site Natura 2000 les plus riches en surface de zone humide.

Prairies naturelles de fauche
Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La commune de Savigna est riche en prairies naturelles de fauche. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

Milieux forestiers
De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. Les connaissances disponibles sur l'état écologique de ces milieux sont peu nombreuses, mais la forêt sur la commune a de fortes potentialités. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces.
Au Vernois, la zone humide se boise et évolue vers une forêt d'Aulne et de Saule, habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de

population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR) : espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.
En Danger (EN) : espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.
Vulnérable (VU) : espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.
Quasi-menacée (NT) : espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.
Préoccupation mineure (LC) : espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.
Non déterminé (DD) : espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

Plantes invasives

L'Ambroisie est une plante invasive qui fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON.

La Renouée du Japon et la Verge d'Or géante sont deux espèces invasives bien présentes en Petite Montagne. Les inventaires de ces espèces ne sont pas exhaustifs, aucune n'a été recensée sur la commune.

D'autres espèces de plantes invasives sont probablement implantées sur la commune mais non représentées sur la carte, telles que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

Faune invasive

L'Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*), est une écrevisse d'origine américaine qui peuple désormais une grande partie du bassin versant de la Valouse. Cette espèce invasive constitue une menace importante pour les populations autochtones d'Écrevisse à pied blanc dont les populations sont en fort déclin.

Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.

- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux ci-dessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.

- pour les chauves-souris, les gîtes connus sont représentés sur la carte par un pictogramme, mais les milieux de chasse et les corridors de déplacement, qui sont d'une grande importance pour ces espèces, ne sont pas délimités.

- pour les autres mammifères, aucun n'est représenté sur la carte, puisque leur mobilité est trop importante.

- pour les espèces des cours d'eau, les tronçons concernés par les espèces patrimoniales sont représentés sur la carte.

Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

Abréviations
(nr) : espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence sur la commune

Directives
HHF « Habitats-Faune-Flore »
DH2 : listé dans l'annexe 2
DH4 : listé dans l'annexe 4
DH5 : listé dans l'annexe 5

« Oiseaux »
DO1 : listé dans l'annexe 1

Protection
PN : Protection Nationale
PNP : Protection Nationale Partielle
PR : Protection Régionale

Liste rouge de Franche-Comté (* pour les oiseaux, menaces indiquées pour les nicheurs uniquement)
CR : espèce menacée, en danger critique d'extinction
EN : espèce menacée, en danger
VU : espèce menacée, vulnérable
NT : espèce quasi-menacée
DD : menace non déterminée

Oiseaux uniquement :
Migrateur
M : oiseau migrateur

Nicheur
N : oiseau nicheur
NP : oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014
Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Insectes de milieux secs				
Papillons				
Damier de la Succise	DH2	PN	NT	Milieux humides ou pelouses sèches marneuses, riches en fleurs
Coléoptères				
Lucane cerf-volant	DH2			Habitats forestiers présentant des souches et des vieux arbres feuillus dépérissant. Importance des souches et bois mort sur pied. À rechercher
Insectes de milieux humides				
Libellules				
Agrion de mercure	DH2	PN	NT	Bords de cours d'eau, fossés végétalisés, résurgences ou autre zone humide
Amphibiens				
Grpe grenouille verte	DH5	PNP		Commune, généraliste
Sonneur à ventre jaune	DH2	PN	NT	Ornières, points d'eau peu profonds, mares prairiales, lisières forestières
Reptiles				
Coronelle lisse	DH4	PN		Assez commune, en particulier dans les milieux rocailleux avec végétation dense (corniches, éboulis, murets de pierres sèches)
Couleuvre verte et jaune	DH4	PN		Espèce assez commune qui occupe de nombreux habitats ensoleillés souvent broussailleux et rocailleux
Couleuvre vipérine		PN	VU	Cours d'eau avec habitats terrestres bien exposés (pierres, tas de bois...). Espèce sensible aux modifications anthropiques (travaux en bord de cours d'eau)
Lézard agile	DH4	PN		Pelouses calcicoles buissonneuses
Lézard des murailles	DH4	PN		Commun, généraliste
Lézard vert occidental	DH4	PN		Commun dans les pelouses calcicoles rocailleuses et buissonneuses
Poissons et autres espèces de milieux aquatiques				
Blageon	DH2		NT	Eaux claires et courantes avec substrats pierreux ou graveleux
Chabot commun	DH2			Cours d'eau rapides. Espèce sensible à la pollution
Lamproie de planer	DH2	PN		Eaux claires et courantes des petits cours d'eau. Espèce prioritaire
Ombre commun	DH5	PN	VU	Enjeux prioritaire car très mauvais état de conservation dans le site. Eaux claires et courantes à fond graveleux
Mulette épaisse	DH2	PN	EN	Eaux lentes avec substrat à sédiments fins. Sensible au colmatage

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Chauves-souris				Non représenté
Pipistrelle commune(nr)	DH4	PN		Commune, notamment dans le bâti
Sérotine commune (nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti
Sérotine de Nilsson (nr)	DH4	PN		Probablement commune, notamment dans le bâti et milieux forestiers
Autres mammifères				Non représenté
Genette (nr)	DH5	PN		Occasionnelle en Franche-Comté et dans le site Natura 2000
Lynx boréal (nr)	DH2	PN	EN	Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, présence de rochers appréciée
Martre (nr)	DH5			Présente, état de conservation probablement bon. Milieux forestiers
Putois (nr)	DH5		NT	Peu de connaissance, état de conservation non déterminé en Petite Montagne

Nom commun de l'espèce	Milieux
Espèces animales invasives	Non représenté
Écrevisse signal	Présente sur plusieurs cours d'eau du bassin versant de la Valouse
Ragondin	Cours d'eau et milieux annexes. Présence sur les cours d'eau du bassin versant de la Valouse
Rat musqué	Cours d'eau et milieux annexes. Présence sur les cours d'eau du bassin versant de la Valouse

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014
Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Plantes de milieux ouverts à semi-ouverts à tendance sèche				
Aster amelle		PN	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes. Embroussaillement à maintenir
Grande gentiane (nr)	DH5			Plante hôte de l'azuré de la croisette
Ophrys abeille		PR	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes
Ophrys araignée		PR	NT	Pelouses sèches semi-ouvertes
Orchis pourpre		PR		Pelouses et prairies sèches

Nom commun de l'espèce	Milieux, gestion adaptée
Plantes invasives	
Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des chemins. La fauche ou l'arrachage de la plante est obligatoire

Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014
Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migrateur/ Nicheur		Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Oiseaux de milieux ouverts						
Alouette des champs (nr)			M	N		Milieux agricoles très ouverts. Niche au sol donc sensible aux pratiques agricoles
Alouette lulu	DO1	PN	M	N	NT	Pelouses sèches et prairies maigres à végétation rase avec buissons et arbres isolés, à gestion agricole extensive
Bondrée apivore (nr)	DO1	PN	M	N		Forêts claires, clairières intra forestières et lisières ainsi que les milieux chauds et secs ou humides. Conserver les arbres porteurs de nid
Busard des roseaux (nr)	DO1	PN	M			Milieux ouverts (cultures, prairies, zones humides) en migration
Busard Saint-Martin (nr)	DO1	PN	M			Milieux ouverts (cultures et prairies), préférence pour les friches et zones humides, parfois parcelles en régénération forestière.
Caille des blés (nr)			M	N	DD	Milieux ouverts à végétation herbacée haute comme les prairies de fauche, les jachères, les cultures de céréales à paille ou fourragères. Elle niche au sol et est donc très sensible aux travaux agricoles (fauche, moisson…)
Chevêche d'Athéna		PN		N	EN	Niche dans un arbre creux ou dans l'anfractuosité d'un bâtiment, chasse à proximité des villages (jardins, vergers et prairies bocagères)
Cigogne blanche (nr)	DO1	PN	M			Haltes migratoires en milieu ouvert dans les prairies et cultures
Cigogne noire (nr)	DO1	PN	M			Haltes migratoires observées dans des milieux ouverts, humides, bords de cours d'eau
Fauvette babillarde (nr)		PN	M	N		Milieux semi-ouverts riches en buissons épineux (haies, friches…)
Fauvette des jardins (nr)		PN	M	N		Haies vives, forêt de bord de cours d'eau, saulaies...
Fauvette grisette (nr)		PN	M	N		Broussailles basses, haies, friches en milieu semi-ouvert
Hirondelle de fenêtre (nr)		PN	M	N		Nids sous les toits des maisons
Hirondelle rustique (nr)		PN	M	N		Nid à l'intérieur des constructions, dont les ouvertures sont à conserver
Martinet noir (nr)		PN	M	N		Niche dans les fissures et cavités des constructions
Milan noir (nr)	DO1	PN	M	N	VU	Niche en lisière forestière et chasse dans des milieux ouverts avec une prédilection pour les bords de rivières et plans d'eau. Conserver les arbres porteurs de nid
Milan royal	DO1	PN	M	N	EN	Niche en forêt de pente ou en lisière et chasse dans les prairies pâturées ou fauchées. Espèce sensible aux empoisonnements par les anticoagulants. Conserver les arbres porteurs de nid
Pie-grièche écorcheur	DO1	PN	M	N	NT	Prairies et pelouses sèches buissonneuses ou bordées de haies basses. Favorisée par une strate herbacée rase et la présence de nombreux perchoirs (piquets de clôture, buissons, fils…)
Pie-grièche grise		PN	M			Prairies de fauche et pâtures ouvertes avec des arbres de hauts jets et un nombre important de possibilités de perchoirs (haies, buissons, piquets de parcs…). La présence de zones humides est fortement appréciée

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migrateur/ Nicheur		Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Tarier pâtre (nr)		PN	M	N		Prairies et pelouses pâturées bordées de haies basses ou ponctuées de buissons
Torcol fourmilier (nr)		PN	M	N	NT	Prairies bocagères, vergers, parcs et jardins et lisières de bois. Il niche dans un arbre creux, une ancienne loge de pic ou un nichoir
Vanneau huppé (nr)			M			Milieux agricoles ouverts à végétation rase : prairies, cultures et labours
Oiseaux de milieux forestiers						
Loriot d'Europe (nr)		PN	M	N		Forêts feuillus, en particulier les boisements humides ou proches de cours d'eau, mais également les chênaies
Pic noir	DO1	PN		N		Groupements forestiers variés avec vieux arbres pour forer sa loge
Espèces de milieux ouverts nichant en forêt : conserver les arbres porteurs de nid et préserver la tranquillité en période de nidification autour du nid.						
Oiseaux de milieux humides						
Balbuzard pêcheur (nr)	DO1	PN	M			Plans d'eau même forestiers et les vallées alluviales en migration
Bruant des roseaux (nr)		PN	M			Tous types de milieux ouverts pourvus de quelques buissons (prairies, cultures…) mais zones humides et bords de cours d'eau en particulier
Guêpier d'Europe		PN	M			Berges érodées ou anciennes carrières de la vallée de l'Ain ou de la Valouse
Héron cendré (nr)		PN	M	NP		Forêts proches des cours d'eau/plans d'eau et forêt alluviales. Se nourrit dans les rivières, plans d'eau et prairies
Hirondelle de rivages		PN	M	N	NT	Niche dans les berges érodées sableuses des cours d'eau, ou à défaut dans des carrières et sablières présentant des « falaises » sableuse
Locustelle tachetée (nr)		PN	M	N		Milieux humides comme les saulaies ou roselières mais aussi milieux secs broussailleux
Martin pêcheur d'Europe (nr)	DO1	PN	M	NP		Niche dans les berges érodées des rivières et ruisseaux. Préserver la qualité morphologique des cours d'eau, la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles pour son alimentation

Site remarquable de la commune

Le Moulin

Sur les bords de la Valouse, la Couleuvre vipérine ainsi que d'autres reptiles plus communs trouvent refuge. Pour préserver ces espèces, il est important de conserver des anfractuosités dans les murets et des caches diverses. Tous travaux sur les cours d'eau peuvent impacter ces espèces.

Agrion de mercure

Lézard vert

Torcol fourmilier

Pie-grièche écorcheur

Alouette lulu

Ophrys araignée

Réalisé en partenariat avec :